ancien député. — *Les accidents du travail.* Le 1er et le 3e lundi du mois à 4 heures 1/4.

M. Looten, docteur es lettres. — *Les grands publicistes de l'Angleterre.* Les 2e et 4e lundis du mois à 4 heures 1/4.

M. de Margerie, doyen de la Faculté des lettres *Théories politiques dans l'antiquité et au moyen-âge.* Tous les vendredis à 5 heures.

M. Didiot, doyen de la Faculté de théologie. — *Sociologie* (suite). Le jeudi, à 4 heures.

M. le comte de Vareilles, doyen de la Faculté de droit. — *Les principes fondamentaux du droit* (suite). Le jeudi, à 3 heures.

M. Eugène Duthoit, maître de conférences à la Faculté de droit. — *Les institutions politiques de l'Angleterre et des Etats-Unis d'Amérique* (suite). Le lundi, à 3 heures.

Les cours d'*histoire contemporaine*, par M. de la Gorce, commencera à une date ultérieure et prochaine.

Le retard subi par les trains venant de Paris. — Le train de Paris qui arrive ordinairement en gare de Lille à 11 heures 58, n'est arrivé hier qu'à midi 45, ayant ainsi une heure de retard.

La quantité de neige entre Paris et Longueau et la difficulté de fonctionnement des sémaphores en sont la cause.

La réunion générale de la Société de Géographie — Dimanche après-midi, la magnifique salle de la Société industrielle, rue de l'Hôpital Militaire, était complètement garnie à l'occasion de la réunion générale annuelle de la Société de Géographie

Avaient pris place sur l'estrade aux côtés du sympathique président de la société, M. Paul Crépy, M. Bayet, recteur de l'Université, M. le général Secrétain, M. le colonel Pennet, M. Henry Russel président de la section de Roubaix, M. Dautreaux, président de la société de Valenciennes, les membres du bureau et du comité d'études.

M. Paul Crépy a, dans une élégante allocution, rappelé le passé de la société depuis l'époque de sa fondation en 1886, et a fait ressortir la brillante situation qu'elle a actuellement acquise.

Les paroles de M. Crépy ont été saluées par d'unanimes applaudissements.

M. le Président a ensuite invité M. Blondel, agrégé d'histoire, professeur suppléant à la Faculté des lettres, qui a bien voulu se charger de faire la conférence.

Le sujet choisi par M. Blondel était la question de l'expansion coloniale de l'Allemagne. Nous avons rarement eu une conférence plus substantielle, plus documentée et plus clairement exposée. M. Blondel n'est pas seulement un discoureur élégant, c'est un profond penseur et un historiographe érudit.

Le conférencier a successivement présenté les débuts de l'expansion germanique, puis l'expansion des Allemands à l'extérieur au moyen de sociétés nées de l'initiative privée et enfin la politique coloniale de nos voisins d'outre-Rhin, avec l'intérférence plus grande du gouvernement. Comme conclusion, il montre que les peuples qui se cramponnent le plus à l'étranger sont les peuples les plus forts.

La véritable ovation qu'il a reçue de l'auditoire a prouvé à M. Blondel combien sa conférence avait été goûtée.

M. Merchier, secrétaire général, a ensuite présenté un humoristique rapport sur les travaux de l'année, puis a eu bien la distribution des récompenses.

La musique des *Amis Réunis* a agréablement rempli les intermèdes.

Une victime du froid. — Dimanche matin, un pauvre homme, âgé de 65 ans, Etienne Legrand, a été trouvé mort sur le seuil de la porte de son logement.

Ce malheureux qui occupait au n° 15 de la rue Ste-Catherine une mansarde qu'il louait 5 fr. par mois, avait été expulsé de son logement parce qu'il devait six mois de loyer. Etienne Legrand avait transporté ses meubles dans la cour, ne sachant où les déposer, et il s'était décidé à passer la nuit à les garder. Le froid glacial qui a sévi pendant la nuit de samedi terrassa le malheureux qui fut retrouvé inanimé dimanche matin.

GRAND POISSONNERIE DU BASSIN NE

31, RUE SAINT-GEORGES, 31

— *COURS du Lundi 28 Janvier 1895* —

SARDINES FUMÉES, 15 cent. la douzaine

Escargots aux fines herbes avec beurre d'escargots 0,8 la douz.

Soles à la gelée, 0,75 c. le 1/2 kilo

Raie à la gelée 0,50 la portion

Crustacés		Marée cuite	1/2 k
Langoustes extra « à » fr.		Cabillaud	» »
Homards (gros) » » » »	» fr.	Maquereaux	» »
Crabes	0,00 et 0,»	Soles	1,50
Ecrevisses moyennes	0,» et 0,00	Turbots	1,25
Escargots, la douz.	et 0,80	Bar	» »
HUITRES (la douz.		Barbue	1,25
Arcachon 0,60 ; extra	1,00	Raies	,50
Marennes blanches extra	1,20	Flotte	» »
Anglaises extra-vertes	2,40	Rougets	0,60
Moules	0,15	Carrelets (plies)	0,50
		Truite saumonée	» »
		Anguilles de rivière	» »
		Anguilles de mer	» »
		Vives	» »
		Saumon blanc	» »
		Crevettes	» »
		Brochet (tenon)	» »
		Merlans	» »
		Eperlans	» »
		Merlouches	» »
		Harengs frais, pour	» »

Saumon rouge le 1/2 kil. 1,25
Morue nouvelle le 1/2 k. 0,75
Harengs sors à 65 la douz.
Harengs sales 2 la douz.
Craquelots, 0,15 la pièce

GROS ET DÉTAIL

Huîtres d'Ostende 2 fr. la douzaine

Inauguration des grands concerts populaires.

Le programme du concert inaugural donné par l'Association symphonique de l'école nationale de musique était, comme il était prévu, un véritable succès. Tous les morceaux composant le programme ont été applaudis. Ceux qui avaient plusieurs parties ont été applaudis à la fin de chaque partie. [illegible]

[illegible] *Roi d'Ys* de Lalo, [illegible] qui fut [illegible].

M. [illegible] *Freischütz* de Weber a été [illegible] exécuté par l'Association symphonique et la fanfare [illegible] un grand succès [illegible] du goût.

Puis [illegible] *Le rêve du Bourreau*, de J. Koszut, chanté par M. [illegible] accompagné par l'orchestre de l'Association symphonique. Le [illegible] sympathique de l'Association symphonique, [illegible] dans le langage fort, terrible même, du bourreau qui [illegible] et les airs joyeux qui accompagnent ses paroles. Ce sont là des effets harmonieux excellents qui sortent de la banalité. Outre de [illegible] applaudissements, cette exécution a eu les honneurs du bis à la demande des auditeurs.

M. Meyer, accueilli par des acclamations, est venu ensuite jouer avec l'orchestre un *Capriccio* de Meyerbeer-Sohn. Les exécutants ont [illegible] cette excellente page musicale avec tout l'entrain que mérite cette mélodie aux allures vagabondes bien démodée, car elle est toute faite de caprice, avec ses alternances de piano et violons si agréables à l'oreille.

Mlle Minssart, reçue par les ovations sympathiques des auditeurs, a chanté d'une façon absolument délicieuse l'air de *Mireille* de Gounod. La méthode de la charmante cantatrice, qui semble beaucoup procéder de cette de son père, lui fait conduire sa voix avec une sûreté très grande qui ne peut que lui attirer toujours le succès. Elle chante du reste en vraie musicienne. Un magnifique bouquet lui a été offert par l'Association symphonique.

Le numéro cinq du programme, qui se composait de la première suite de l'*Arlésienne*, de Bizet, a été un triomphe pour l'Association symphonique. Il comprenait un prélude remarquable par un solo avec accompagnement de violons en sourdine et de puissantes reprises, le tout d'un très bel effet, un minuetto à vive allure, un adagietto plein de douceur, et un carillon d'une harmonieuse imitative parfaite, bien exactement rendue par l'exécution. Le piano, tenu par M. Meyer, détachait admirablement les sons.

Ma vie a son secret, de Bizet, chantée par M. Minssart accompagné par M. J. Koszut, a suivi. Comme à sa sérénade, M. Minssart a été applaudi et bissé. Sa voix pleine et sonore, qui porte admirablement vers toutes les parties de la salle, a toujours plein succès.

Une valse pour piano et orchestre, de Meyer, détaillée par l'auteur et l'Association Symphonique, a beaucoup plu. C'est là de l'excellente et belle musique, et d'une exécution parfaite, dans laquelle nous remarquions un brillant de doigté, une grande élégance de la partie de piano, et une grande finesse dans les reposes de violons. M. Meyer a été rappelé.

Mlle Minssart, revenue et recevant le même brillant accueil, nous a chanté *Rosemonde*, de Chaminade, et cela si gentiment, qu'il n'y a pas lieu de s'étonner des bravos du rappel et du bis qu'elle lui a valus. Pour son bis, Mlle Minssart nous a régalés de trilles éclatants et admirablement modulés dans l'exécution des *Echos* d'Eckert.

Cette belle matinée musicale a été terminée par l'exécution de l'allegretto de la 8e symphonie de Beethoven et de *Capricante*, de Wacus, que nous avons déjà eu à citer dans notre compte-rendu du concert donné par la Grande-Harmonie au bénéfice des inondés. L'allegretto, si léger et si sautillant, et *Capricante*, d'une si délicieuse fantaisie, ont été fort goûtés, et ont valu tous les suffrages à l'Association symphonique pour leur brillante exécution.

La salle était très bien garnie, tous les fauteuils et une partie des pourtours avaient été loués. Presque tous les pourtours avaient été pris. Les loges n'avaient guère de vides.

Pour favoriser les émissions de son, M. J. Koszut avait demandé qu'on descendît l'estrade devant le pupitre basse. Cette excellente disposition faisait que tous les sons, au lieu de se perdre dans les coulisses et les frises de la scène, se répercutaient sur le rideau et venaient en plein aux auditeurs les plus éloignés. Ils produisaient même parfois, pour les personnes les plus rapprochées de l'estrade, un effet de retour du fond de la salle en manière d'écho qui avait bien son charme.

Pour résumer, qu'il nous soit permis de formuler un vœu : c'est celui de voir de pareilles matinées se répéter souvent le dimanche. Tout le monde, croyons-nous, en sera heureux. L. V.

Théâtre Deschamps. — Dimanche soir, la troupe du théâtre de la rue Archimède jouait *Marceau ou les Enfants de la République*, pièce à grand spectacle, qui a la particularité de nous montrer pas moins de cavaliers à pied. Cependant, Marceau (M. Lamy), s'est montré sur la scène à cheval. Ce drame est tout fait de déclamations, de tirades, et de sauts-de-coupe. Les sentiments, au moins les plus, s'y sont exprimés, sont peut-être un peu vieillots, mais on y fait flotter le drapeau français, et on y parle un peu patriotisme. Cela vaut mieux que les théories de *Grigolette*.

Cette pièce était relativement sue. Marceau a été pathétique, et Kleber (M. Hillaire) avait une belle prestance.

La soirée s'est terminée par *Les Cloches de Corneville*. L. V.

Grand-Théâtre de Roubaix (Hippodrome)

JEUDI 31 JANVIER

13e REPRÉSENTATION MUNICIPALE SUBVENTIONNÉE

FAUST

OPÉRA-COMIQUE EN 5 ACTES ET 10 TABLEAUX

Musique de Gounod

PRIX DES PLACES : Fauteuils, loges et baignoires 4,00 Pourtours, 2,50; 1re Galeries, 1,75; 2e Galeries, 0,60 cent. LOCATION : 25 cent. pour les places numérotées, 0,10 non numérotées, *chez M. Jubé, rue de la Gare. (Téléphon*

LE TESTAMENT DU CARDINAL DESPREZ

Le testament du cardinal Desprez, qui ne sera publié que demain, contient cette phrase :

« Dieu m'avant fait grâce de ne pas m'embarrasser des bienfaits de la fortune et de me faire employer aux besoins de l'Eglise, des âmes et des pauvres, les revenus annuels de mes diverses charges, je déclare ne laisser à l'heure de mon décès que quelques milliers de francs, de la argenterie, du linge de table et de chambre et un peu d'outillage. »

Ce testament justifie l'unanimité des regrets que nous avons constatés.

LA LIBERTÉ D'ASSOCIATION

CONFÉRENCE FAITE PAR M. L'ABBÉ LEMIRE

Député du Nord

A l'« Union Catholique » de Roubaix

LE DIMANCHE 27 JANVIER 1895

M. l'abbé Lemire, le « vaillant député d'Hazebrouck, » comme on se plaît à l'appeler, a fait, dimanche, à l'*Union Catholique* de Roubaix, une conférence sur la « *Liberté d'Association.* »

Bien avant quatre heures, la salle était envahie par une foule, composée de jeunes gens, de laïcs, de prêtres.

La consigne était sévère : les membres de la Jeunesse catholique formaient la haie, très nombreux, et ne laissaient passer que les personnes munies de cartes personnelles.

Il était quatre heures et demie quand M. l'abbé Lemire a fait son entrée dans la salle, où plus de douze cents personnes étaient entassées. Son apparition a été saluée d'unanimes applaudissements, et c'est à grand'peine que l'abbé Lemire, précédé du président de l'Union, l'honorable M. Ruffelet, a pu arriver jusqu'à l'estrade.

Sur cette estrade ont pris place : MM. Ruffelet, président, l'abbé Ghesquière, Clément Dazin, Louis Vienne, Boyaval, Toulemonde, Bantigny, Vandeputte, Dodin, Delmazure, Labroy.

L'abbé Lemire s'est assis, à gauche, devant une petite table, qui lui a servi de tribune.

Tous les assistants étaient debout, et acclamaient celui qui, tout à l'heure, allait parler en chrétien et en homme.

Aussitôt le silence rétabli, M. Ruffelet a pris la parole.

Discours de M. Ruffelet

Messieurs, a dit l'honorable président, c'est le devoir, c'est aussi l'honneur de la charge dont je suis investi, de vous présenter les orateurs qui viennent prêter à notre œuvre le précieux appui de leur éloquente parole. Mais, est-il besoin qu'en ce moment je vous présente M. l'abbé Lemire ?

Votre empressement à venir l'écouter, les applaudissements par lesquels vous avez salué son entrée dans cette salle, ont déjà fait comprendre à cet honorable député combien vous lui êtes reconnaissants d'avoir bien voulu répondre à notre appel.

Avec raison, Messieurs, vous acclamez, en sa personne, le citoyen qui se fait un devoir de consacrer sa vie aux intérêts généraux du pays, en prenant une part active aux affaires publiques. Mais vous acclamez aussi le prêtre qui, tout en revendiquant la gloire d'être le fils soumis de l'Eglise et de son chef, a cette généreuse audace d'accepter ou de prendre un poste de combat, partout où il y a Dieu à glorifier, la France à défendre, le Peuple à protéger.

Certes, Messieurs, ce n'est pas dans notre milieu industriel qu'il est besoin de venir protéger le faible contre le fort, pour le garder de l'injustice, ou le soustraire à l'oppression. Tous les catholiques de notre région, riches et pauvres, patrons et ouvriers, ont le souci du devoir social qui leur incombe : tous aussi ont à cœur d'y satisfaire de leur mieux.

Malgré des divergences d'opinions, des différences de pratiques inévitables dans des questions nouvelles ment soulevées, et difficiles à résoudre, il faut le reconnaître, de réels efforts ont été tentés, d'heureux résultats sont acquis déjà, d'autres sont poursuivis encore avec autant de généreuse initiative que de constante énergie ; et c'est justice de rendre ici un loyal hommage aux œuvres diverses, organisées et soutenues, à Roubaix, par les patrons, et qui attestent leur ferme intention d'améliorer, dans la mesure du possible, la situation morale et matérielle des classes laborieuses. Et cependant, messieurs, au sein de celles-ci, combien d'égarés encore, combien d'hésitants qu'il faut protéger contre le mirage trompeur de ces théori s décevantes qui prétendent établir, entre tous les hommes, une égalité absolue; contre le véritable danger des utopies où des chimères qui, masquées sous le nom de « socialisme » ou de « collectivisme », ne peuvent aboutir qu'à l'« anarchie », c'est-à-dire au désordre et à la ruine !

« Reculer devant cet ennemi, a dit Léon XIII, et « garder le silence, ce serait faire injure à Dieu; car « rien n'en hardit tant l'audace des méchants que la « faiblesse des bons. »

En votre nom à tous, continue M. Ruffelet, je remercie M. l'abbé Lemire du fond du cœur, et j'ai hâte de l'inviter à prendre la parole, car c'est précisément parce que la *Liberté d'Association* nous apparaît, à tous, comme le moyen d'arriver aux réformes réalisables que M. l'abbé Lemire veut bien venir nous entretenir aujourd'hui !

Ce discours de M. Ruffelet, souvent interrompu par les applaudissements et des bravos, produit une grande impression sur l'auditoire.

Discours de M. l'abbé Lemire

M. l'abbé Lemire se lève.....

A cette apparition, la salle entière applaudit avec frénésie. L'orateur voudrait parler tout de suite : on l'acclame, et force reste d'abord à ceux qui l'admirent et le vénèrent. Puis le silence se fait, silence solennel.

L'abbé Lemire promène un instant son regard profond et inspiré sur cette foule qui vient de l'acclamer, puis, d'une voix claire, que l'émotion dont il est cependant en proie, ne fait pas trembler, il s'exprime à peu près en ces termes :

Partout où il y a Dieu à glorifier, la France à servir le peuple à aimer, l'abbé Lemire doit être là.. Et, tous les prêtres sont là ! C'est pourquoi j'accepte vos acclamations.

Oui, je m'associe — et cordialement — à l'hommage que vous avez rendu aux patrons catholiques de Roubaix et de la région du Nord, en applaudissant le discours de votre président. En se consacrant, comme ils le font, aux œuvres de dévouement, les patrons catholiques accomplissent un grand devoir, et nul n'a jamais douté qu'en agissant ainsi, ils s'intéressent à la classe ouvrière. Si on ne l'a pas compris, c'est que l'on n'a pas compris les relations et les différences qui existent entre le capital et le travail.

Et je suis très à l'aise, Monsieur le Président, continue l'abbé Lemire, en se tournant vers M. Ruffelet, pour m'associer à cet hommage que vous avez rendu aux patrons.

Vous avez dit que l'abbé Lemire parlerait de la liberté d'association. Cette question est à la fois historique et législative ; mais les ouvriers voudront reconnaître que ce qui touche à l'histoire et à la législation les intéresse au plus haut degré.

La nécessité de l'association

Quand on n'a rien, et que l'on vient dire à son frère, l'ouvrier : « Mets ta main dans la mienne ! » est-ce que ce n'est pas naturel ?.. (Bravo! bravo!)

....! Il y a quelque temps, je réunissais, un dimanche, des ouvriers maçons qui, après la causerie, se disaient entre eux :

N'est-ce pas que nous sommes contents de parler entre nous de notre métier ?.. Pourquoi ne pas nous donner le plaisir de nous réunir ainsi, de temps en temps ?..

Il se faut entr'aider, c'est la loi de nature,

a dit le poète... Et je leur parlais, à ces ouvriers maçons, du bon La Fontaine, et, avec lui, je leur disais :

On a souvent besoin d'un plus petit que soi...
Le lion et le rat en sont un témoignage.

L'homme a besoin de l'homme. Un être est naturellement lié à son semblable : l'état sauvage n'est pas un état humain !

Un jour, un voyageur gravissait une montagne entre des précipices affreux. Devant lui était un gros rocher, qu'il devait renverser pour pouvoir regagner son village. Après d'inutiles efforts, il fut découragé et triste il s'assit contre ce rocher. Un autre homme survint, puis un autre, puis un autre. Tous se voyaient impuissants, quand l'un d'eux eut une inspiration subite : Si nous nous réunissions, dit-il, contre ce rocher, peut-être en viendrions nous à bout... Et, tous, ayant assemblé leurs efforts, renversèrent l'obstacle, et purent ainsi regagner leur pays natal..

Cette parabole nous vient de Lamennais. Le voyageur c'est l'homme. Le voyage c'est la vie. Le rocher c'est l'obstacle des misères que l'union seule peut renverser.

L'association est un besoin naturel. Or, nous n'avons pas le droit de mettre notre main dans la main de notre frère : quelqu'un, en France, nous en empêche ; et comment s'appelle ce tyran ? C'est la Loi française !

Comment! la loi française s'oppose à ce que les hommes soient heureux, à ce qu'ils soient forts, en s'entr'aidant ? .. C'est ainsi. (Applaudissements prolongés).

Comment cela est-il possible ? Nous avons la *Déclaration des Droits de l'Homme.* Oui. Mais on y a oublié le Droit d'Association !... (Bravo ! bravo !)

L'historique des associations

Ici, mes chers amis, continue l'orateur, j'entre dans l'histoire. Autrefois, dans la France du moyen-âge, toutes les associations avaient non seulement le droit d'exister, mais encore de faire des règlements, qui devaient obligatoires, c'est-à-dire qui avaient force de loi. Le droit venait d'en bas.

Un corps de maçons, de charpentiers, pouvait ainsi faire des lois. Le clergé faisait, pour la France, des règlements que les évêques devaient accepter tous...

Aussi longtemps que le Droit romain ne fut pas établi en France, tous ces règlements étaient considérés comme lois sociales. Il en était un peu comme dans les familles. Quand le père disait : « Cela sera ! » cela était.

Quand un homme s'était fait moine, et qu'il voulait sortir du couvent : tu ne sortiras pas, lui disait la loi civile... Moi, je me suis mis au service de l'Eglise, et je te garde ou je te punis.

..Toutes les lois, après le triomphe du droit romain furent considérées comme venant du pouvoir central. Mais on a confondu l'existence légale avec l'existence légitime; c'est-à-dire que tout ce qui n'est pas permis par la loi est défendu — Nous disons, nous : — Tout ce qui n'est pas défendu est permis ! . (Applaudissements et rires.)

Vous comprenez la différence, n'est-ce pas ? .. Eh bien, autrefois, on disait : Tout ce qui n'est pas autorisé est défendu ! Et c'est ainsi qu'on a enlevé aux corps de métiers leurs privilèges, leur existence même... La législature pouvait dire : « Vous avez fait des règlements, je ne les reconnais plus ! Soyez maçon, moine, religieuse ou couturière, je ne m'en mêle plus ; je ne connais plus la religion, le métier : je ne connais que la liberté, moi qui ai fait la *Déclaration des Droits de l'Homme !* ..»

Mais, on est allé plus loin. En 1791, on a décidé que les corporations n'étaient plus permises, alors qu'auparavant, sous Louis XIV, par exemple, elles étaient obligatoires

M. Théry, l'éminent avocat de Lille, a dit récemment que les corporations présentaient certains inconvénients. Je suis de son avis en un sens. Si je suis maçon, je reconnais qu'il est pénible qu'on vienne m'empêcher de construire, tout seul, un mur .. Mais les corporations n'en sont pas moins nécessaires, et les hommes qui ont fait la révolution l'ont si bien compris qu'il en ont conservé plusieurs..

— Je ne sais pas, dit en souriant M. l'abbé Lemire, s'il y a ici des notaires ; en tous cas, il y a des avocats : M. Ruffelet, entre autres. (Rires.)

Eh bien, la Révolution a conservé la corporation des notaires et celle des avocats. N'est pas notaire qui veut ; n'est pas avocat qui veut, non plus. ..

.... Pour en revenir aux associations, continue l'orateur, un décret de l'Assemblée constituante a défendu aux ouvriers d'être ensemble.

Ma si la y pire.

Il existe dans le Code pénal, un article 291, qui interdit aux gens de se réunir à plus de vingt. Nulle association de plus de vingt personnes, dont le but sera de se réunir, à jours fixés, pour s'occuper de choses politiques, religieuses, ou autres (n'importe quoi), ne pourra se former qu'avec l'agrément du gouvernement. »

Voilà ce que dit l'article 291 . Voilà par quoi nous sommes régis depuis près de cent ans !

Cet article n'est pas soutenable. Nous sommes peut-être des anarchistes : si nous ne sommes que dix-neuf, nous pouvons nous réunir, et, nous ne pouvons être une société de plus de vingt littérateurs, de vingt mécaniciens, de vingt bouleurs !... Cela devient mauvais, et je suis en droit de dire que ce qui est permis naturellement est également défendu!

Pour tourner la loi on se mit à fonder des sociétés dont plus de cinq mille personnes faisaient partie, à la condition que pas plus de vingt membres n'assistassent aux réunions. Cela se passait ainsi sous Louis-Philippe... En 1834, la loi a frappé de nouveau : elle a dit que tous les affiliés tomberaient sous le coup de la loi. En 1848, on a pu faire des réunions où tout le monde assistait. Mais cela n'a pas duré longtemps, car la République de 1848 a succombé, hélas ! par un coup d'Etat...

Mais il y a une chose que n'arrêtent pas les coups d'Etat : ce sont les idées démocratiques! Il y a le Progrès, et c'est ce progrès-là que nous voulons et auquel obéissaient nos pères de 1848. (Applaudissements prolongés).

Mais le pouvoir central n'aimera jamais la liberté d'association, parce qu'il n'aime pas ce qui peut lui résister .

Il y a quelque chose cependant qui a su se constituer en société, çà été l'argent.

... Toutes les sociétés qui ont pour but le gain ont le droit de se réunir : c'est pourquoi vous pouvez faire des sociétés par actions, des sociétés anonymes... Ces sociétés-ci sont libres depuis 1867. L'argent, c'est la grande porte par où l'on entre... Et si j'ai une humiliation, c'est de voir que les associations *qui ont pour but l'argent sont permises, alors qu* celles qui ont pour but le bien, sont défendues (Applaudissements).

Comme exemple, l'orateur donne le *Crédit Foncier.*

C'est pourquoi, continue t-il, nos adversaires n'ont pas que des utopies et des rêves dans leur bagage, et c'est parce qu'ils signalent des abus réels, qu'ils ont pour eux les ouvriers ! (Bravo ! bravo ! ..

...Je suis bien à l'aise pour parler ainsi, à Roubaix, où je sais que les patrons sont intègres, honorables ..

Si les ouvriers se révoltent, c'est que dans les sociétés anonymes ils n'ont pas vu le bon visage d'un patron. Voilà une des causes de la tendance à la révolution sociale.

Il existe des sociétés de bienfaisance. De tous temps, il y a eu des malades et des vieillards : c'est pourquoi ces sortes de sociétés ont toujours été nécessaires. En 1852, on a fait des sociétés de secours mutuels ; mais, pour exister, ces sociétés doivent être approuvées ou autorisées par Monsieur le Préfet. S'il l'on commence avant, on peut être poursuivi en correctionnelle. ..

Les sociétés religieuses existent aussi ; mais le Concordat a réglé les choses : la religion protestante, comme la religion juive, ont été reconnues en France. Mais on ne peut aller dans une église qu'à la condition qu'on en aura autorisé l'ouverture. On y va quand même, car on dit : « *ils* ne nous en empêcheront pas!... » Et, de fait, *ils* n'osent pas . C'est pourquoi le gouvernement se dit : « Il faut bien leur accorder cette liberté, puisqu'ils la prennent ! » (Applaudissements prolongés.)

En 1884, continue le brillant et sympathique orateur, on a fait une loi dont je ne veux dire que du bien : la loi des syndicats.

J'ai eu mal au cœur, à la Chambre, quand j'ai entendu plusieurs de mes collègues dire : « Il ne faut pas qu'on nous amène ici un tel, qui crie : Vive la Commune ! » Je me suis alors tourné vers « un tel », et lui ai dit : « Criez : Vivent les communes ! et tout le monde répétera ce cri après vous ! »

Comment ! vous qui avez créé le suffrage universel qui a envoyé des ouvriers à la Chambre, vous trouvez *maintenant que çà vous gêne ?..* Mais ces ouvriers, ils sont là du même droit que vous, Messieurs les... Panamistes !...

(Une triple salve d'applaudissements accueille ces paroles).

Le député d'Hazebrouck continue :

— La loi de 1884 est une loi indispensable. On me dira que c'est une arme à deux tranchants .. C'est vrai! Mais alors, vous ne voulez donc que la liberté qui vous est utile ? . .

Ah!.. s'écrie l'orateur, si je prêchais en chaire, je dirais qu'avec la liberté, on n'a pas le droit de faire le mal ; car c'est un abus ..

Mais l'abus ne doit jamais supprimer la liberté. On abuse de tout : je peux abuser de cette lampe qui m'éclaire, pour incendier la salle : on peut abuser du chemin de fer pour aller exposer de mauvaises doctrines !.. Moi je dis qu'on peut aussi s'en servir pour répandre les bonnes ! (Applaudissements prolongés..

La loi de 1884 sur les syndicats

Rien n'est plus juste, continue M. l'abbé Lemire, que la liberté des syndicats. A ceux qui veulent supprimer la Bourse du Travail, je dis : Vous avez bien la Bourse du Commerce!

En d'autres termes, je veux que les humbles puissent jouir des mêmes prérogatives que les riches; et je suis reconnaissant à M. Waldeck-Rousseau, alors ministre, d'avoir interprété libéralement la loi des syndicats. Si je suis confus, c'est de voir que nos adversaires seuls s'en sont servi d'abord.

Pourquoi laisser à ceux-là de telles initiatives ? Pourquoi, nous, catholiques, restons-nous en arrière, avec des airs résignés ? Est-ce là notre rôle de Français ?... Jamais le peuple n'est avec ceux qui suivent, mais bien avec ceux qui vont en tête!... (Bravo ! Bravo !..)

Vous êtes scandalisés, quand vous voyez, dans les journaux de la région, que l'abbé Lemire a voté avec un radical ou un socialiste... Je ne dirai pas que la mort seule peut expier un tel forfait, mais on ne comprend pas toujours, on dit : gare aux prochaines élections. (Applaudissements et rires prolongés)

... Quand je suis avec les radicaux et les socialistes à la Chambre, continue l'abbé Lemire, je dois à mon devoir de prêtre de passer par dessus certains préjugés pour aller avec le peuple. (Applaudissements).

Il ne faut pas croire que l'on doive obstinément voter de ce côté là (la droite) il faut aller avec ce qui est utile au pays, utile à vous, peuple !

Après une digression, l'orateur en revient aux syndicats. A ceux qui en ont peur, dit-il, je réponds : — Pourquoi n'en formez-vous pas, vous?

Les projets sur la liberté d'association

Il rappelle ensuite les divers projets de MM. Lockroy, Floquet et Tolain, admettant, en principe, le droit *commun pour les associations.* Il relève à ce sujet cette parole de M. Brisson : « Si vous donnez aux associations politiques les mêmes libertés qu'aux associations religieuses, nous accepterons votre loi ! »

Je voudrais, continue M. l'abbé Lemire, que notre président à la Chambre, M. Brisson, n'oubliât pas cette parole. . Car, nous aussi, nous voulons l'égalité pour tout le monde. Si elle est dure pour vous, elle sera dure pour nous ; c'est l'égalité! (Applaudissements.)

M. l'abbé Lemire poursuit :

L'Assemblée constituante de 1875 s'est séparée sans avoir fait la loi sur la liberté d'association. Pour quoi ne l'a-t-on pas faite depuis ? C'est qu'il n'y a pas que les députés, pour faire des lois; il y a aussi les sénateurs. Quand c'est le Sénat qui commence, les députés disent : « Ils ont commencé, ces vieux-là ? Laissons-les !... » Quand ce sont les députés qui ont pris une initiative, les sénateurs s'écrient : « Ah ! ces écervelés veulent quelque chose! Nous allons les faire attendre ! » C'est pour cela que l'on demande la révision de temps en temps, et, dit en riant l'abbé Lemire, c'est pour cela que je la vote ! (Applaudissements et rires)

L'orateur déclare que la plus belle proposition de loi est celle de M. Dufaure, en 1880, sur les associations. M. Jules Simon s'honora, lui aussi, en venant défendre, en 1883, ce projet de M. Dufaure comprenant *l'égalité devant la loi, et la publicité pour tout* le monde. — Avis à MM. les Francs-Maçons !.... dit en riant le député d'Hazebrouck. (Applaudissements prolongés).

.. . Celui qui fait le bien, continue l'abbé Lemire, ne craint pas la lumière! — Le projet de M. Dufaure, soutenu par M. Jules Simon, fut repoussé par le Sénat à cause de l'intervention de M. Waldeck Rousseau, parce que l'on était encore sous le coup de l'expulsion des religieux, que l'on ne voulait pas voir revenir et qu'on craignait les Jésuites !

J'aime à croire qu'aujourd'hui, M. Waldeck Rousseau ne serait plus le même ... Ça vous gêne, les Jésuites ? Pourquoi ? S'ils ont de l'esprit, s'ils sont riches : tant mieux pour eux ! (Bravo Bravo !)

. Donc, en 1883, le projet de M. Dufaure fut repoussé par M. Waldeck-Rousseau, qui déposa un autre projet, — sur le contrat d'association, celui-là, ce qui n'est pas du tout la même chose.. Il esquive la question de la personnalité civile. Je ne sais pas s'il a raison. Mais quand on parle de personnalité civile, on fait se battre tous les docteurs en droit et tous les avocats de France et de Navarre, et on n'en finit plus (Rires et applaudissements.)

Après avoir parlé du projet de M. Floquet en 1888, toujours sur la liberté d'association, l'orateur déclare que si notre gouvernement était un gouvernement chrétien, jamais les catholiques ne demanderaient la séparation de l'Eglise et de l'Etat — ou plutôt, ajoute-t-il, de l'Eglise et de la « machine administrative ! » (Applaudissements).

Cependant puisqu'on parle de neutralité, poursuit-il, nous l'acceptons, mais nous voulons la justice. Car les prêtres et les gens qui croient ne doivent pas se résigner à être sous les pieds des hommes qui ont voulu les plier à la servitude ! (Applaudissements).

M. l'abbé Lemire passe ensuite en revue les projets déposés par MM. Goblet, Fallières et Constans, projets qui permettent aux associations d'être libres, à la condition qu'elles meurent de faim.

Mais, dit il, pour exister, il ne s'agit pas seulement d'ouvrir la bouche : il faut aussi mettre quelque chose dedans ! (Applaudissements répétés.)

M. l'abbé Lemire rappelle en passant et à propos d'association, le nom de M. de Mun (On applaudit)

— Vous avez raison d'applaudir le nom de M. de Mun, s'écrie l'orateur. C'est un homme que je me garderai de contredire.

Vive M. de Mun ! crie t-on.

Oui ! poursuit l'abbé Lemire, quand on est né noble, comme M. de Mun, et qu'on va au peuple pour lui donner ce qu'on a de force et de vie; cela est beau Et le bon Dieu récompensera le parti qui a de tels hommes. (Applaudissements prolongés).

.... On m'a demandé, continue le député d'Hazebrouck, pourquoi, lors de la dernière réunion du Congrès à Versailles, je ne suis pas monté à la tribune, non plus que Mgr d'Hulst, pour crier : — « Vive le Christ ! » comme M. de Baudry d'Asson a crié : « Vive le roi ! » Si nous ne l'avons pas fait, c'est parce que nous n'avons pas voulu livrer notre Maître aux insultes; c'est parce que nos sommes envoyés à la Chambre, non pour y parler comme en chaire de Religion, mais pour y parler à la France ! (Applaudissements).

. . . . . .

Mon projet d'association, à moi, ne refuse pas l'impôt sur le revenu. Nous accepterions même l'impôt progressif, mais à condition que tous les autres impôts tombent comme nous le doug. On me demande pourquoi je veux la liberté d'association pour les curés, et pourquoi, nous autres prêtres, nous ne nous contentons pas de l'église, où nous pouvons dire tout ce que nous voulons, sans que personne vienne nous contredire ? C'est parce que si nous parlons là comme prêtres, nous voulons parler ailleurs comme citoyens.

C'est faire de la politique cela? Oui.

C'est parce que nous disons que nous ne faisons pas de politique, que nous ne sommes plus considérés ! Est-ce que la Patrie n'a pas besoin d'honnêtes gens ?...

Je suis convaincu que le suffrage universel existera toujours en France, et cela malgré ceux qui, tous les jours, disent de la Chambre : « On envoie parmi eux des gens abominables. »

C'est grâce aux associations que le suffrage universel sera organisé. On le sait, à Roubaix. Ici, vous avez une municipalité socialiste : ailleurs on en a une conservatrice. C'est la logique des choses.

L'association prépare des hommes publics. Elle fait désigner les hommes qui seront de bons conseillers, et leur apprend ce qu'ils doivent faire au Conseil Car il est difficile d'administrer une commune : pour s'en convaincre, il suffit de charger ceux qui critiquent de faire eux-mêmes.

La liberté d'association résoudra pour sa part la question ouvrière. Elle réglera les rapports du capital et du travail, la durée et l'hygiène du travail.

M. l'abbé Lemire dit à ce propos qu'il n'hésitera pas à voter les *trois huit* pour les ouvriers mineurs et verriers, mais pour ceux-là seuls, car il considère que, dans certaines professions, les ouvriers désirent *eux mêmes travailler davantage.*

... Je demande la liberté d'association, dit encore l'orateur, parce que j'aime mon pays et que le pays le plus sociable du monde ne doit pas être condamné à l'égoïsme individualiste. Je la demande comme prêtre ..

Messieurs les prêtres, ajoute-t-il, nous n'arriverons jamais sans associations libres. Nous ne sommes pas destinés à être des pommes d'or, qui ne sont que l'ornement de l'arbre. Nous sommes faits pour être à côté de la racine de cet arbre ; nous devons être à côté de la vie, — et la vie, c'est le peuple ! Nous, qui n'avons pas le droit de mourir, nous devons être à côté des associations, qui ne vivront que quand elles auront été baptisées.

Je le dis en qualité de démocrate ! (bravo ! bravo !... Je ne veux pas reculer devant cette parole ni cacher ce drapeau c'est celui de Léon XIII.

Il a dit :

— Allez aux foules !

Les cris de : « Vive Léon XIII ! », retentissent, formidable, et une quadruple salve d'applaudissements couvre les dernières paroles de l'éloquent député.

Les remerciments de M. le Président

Après cette ovation, M. Ruffelet, président, dit qu'il devrait laisser les auditeurs sous le charme de la chaude et vibrante parole de M. l'abbé Lemire

Il ajoute que le cri de : Vive Dieu! que M. l'abbé Lemire n'a pu pousser